Mariage

No 7

KIROUAC

AGESILAS

et

ARSENAULT

JOSEPHINE

Le quatre mars mil neuf cent quarante-trois

vu la dispense de trois bans de mariage, accordée par l'Ordinaire, ~~vu la publication de~~ ~~bans~~, ~~faite à notre église paroissiale et à l'église paroissiale~~,

~~tel qu'il appert par le certificat du curé de [illegible] paroisse~~,

entre Joseph Agésilas Kirouac, vice-président de la Société des-Artisans Canadiens-Français

de cette paroisse

fils majeur de feu Pierre Kirouac et

et de Marie Beaudet

de cette paroisse

et veuf de Anna Baril, d'une part;

et Marie Joséphine Arsenault

de de cette paroisse

fille majeure de Ernest Arsenault, bourgeois de Victoriaville

et de feu Clarisse Gélinas

de Victoriaville

~~tel que dit~~, d'autre part;

ne s'étant découvert aucun empêchement ni aucune opposition à ce mariage, nous, prêtre soussigné,

curé de cette paroisse

~~du consentement~~ ~~de~~ ~~la partie~~ ~~masculine~~,

avons requis et reçu leur mutuel consentement de mariage et avons donné la bénédiction nuptiale

en présence de Emmanuel Blanchet, beau-frère et témoin de l'époux, qui a signé

et de Richard Arsenault, frère et témoin de l'épouse, qui a signé

avec les époux. Les parties ont déclaré avoir signé un contrat de mariage, en présence du

notaire Paul Blondin

résidant à 112 ouest rue St-Jacques Montréal

Copie certifiée par le vicaire de la paroisse Ste Madeleine d'Outremont le 21 mai 1980

Jean Meilleur ptre vic.

N.B. — Les 34 mots raturés sont nuls; les nil mots ajoutés sont bons.

Lecture faite.

Epoux: Agésilas Kirouac

Epouse: Joséphine Arsenault

Témoins: E. Blanchet

Richard Arsenault

Prêtre Chs Rosaire Caron, curé